



Conseil Communautaire du 19 décembre 2018

Délibération

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-neuf décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-neuf décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, salle Choisilles, sous la présidence de Monsieur Antoine TRYSTRAM.

Présents :

Beaumont -Louestault : Mme Côme Catherine ; M. Robert Jean-Paul ; M. Heroux Jean-Luc

Bueil en Touraine : M. Tondereau Rémi

Cérelles : Mme Groux Gisèle

Charentilly : M. Lehagre Patrick ; M. Boullenger Jacques

Chemillé Sur Dême : M. Canon Eloi

Epeigné Sur Dême : M. Terpreau Patrice

Marray : M. Boivin Patrick

Neuillé Pont Pierre : M. Jollivet Michel

Neuvy Le Roi : M. Cintrat Patrick

Pernay : M. Peninon Jean-Pierre ; M. Wozny Philippe

Rouzières de Touraine : Mme Dupuis Brigitte ; M. Behaegel Philippe

St Antoine du Rocher : M ; Meulot André ; Mme Robbe Francine

St Aubin le Dépeint :

St Christophe Sur Le Nais : Mme Lemaire Catherine ; M. Couratin Emmanuel

St Paterne Racan : M. Poupée Jean-Pierre ; M. Fontenay Jean-Paul ; M. Lappleau Eric

St Roch : M. Anceau Alain ; Mme Jeudi Nicole

Semblançay : M. Trystram Antoine ; M. Faurie Julien

Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre ; Mme Degousse Huguette

Villebourg :

Excusés : M. Poulle Guy ; M. Balaguer Jean-Michel ; Mme Roy Anne ; Mme Haslé Paule ; M. Durand Benoit ; Mme Billon Monique

Pouvoirs : M. Poulle à M. Poupée ; M. Balaguer à M. Trystram ; Mme Roy à M. Jollivet ; Mme Halsé à M. Cintrat ; M. Durand à Mme Dupuis ; Mme Billon à M. Faurie

Date de convocation : 12 décembre 2018

Secrétaire de séance : Commune de Saint-Antoine-du-Rocher – M. Meulot André

Elus	: 36
Présents	: 29
Votants	: 35
Pour	: 33
Blancs	: 0
Nuls	: 0

Réf : C209-2018

Environnement
Tarifs REOM 2019 secteur Gâtine

Monsieur le Président donne la parole au Vice-président en charge de l'environnement qui expose aux membres du conseil communautaire que, pour faire suite au résultat du marché de collecte des déchets ménagers, à la révisions des tarifs de prestation, à l'augmentation de la TGAP et à la baisse des Eco-emballages, il est proposé une augmentation de 2% pour la REOM 2019.

Evolution grille tarifaire commune du Sud (ex Gâtine et Choisilles) :

Type de redevance	Tarifs 2018		Tarifs 2019 (+2%)	
	€HT/AN	€TTC/AN	€HT/AN	€TTC/AN
Foyer 1 personne	120,77	132,85	123,19	135,50
Foyer 2 personnes	154,71	170,18	157,80	173,58
Foyer 3 personnes	188,68	207,55	192,45	211,70
Foyer 4 personnes	222,65	244,92	227,10	249,81
Foyer 5 personnes et plus	256,79	282,47	261,93	288,12
Résidences secondaires	154,71	170,18	157,80	173,58
Mairie + artisans commerçants 0 à 140 litres	154,71	170,18	157,80	173,58
Mairie + artisans commerçants 160 à 320 litres - salle polyvalente < 100 places	222,65	244,92	227,10	249,81
Mairie + artisans commerçants 340 à 640 l + - Salle polyvalente 101 à 200 places	464,24	510,66	473,52	520,88
Mairie + artisans commerçants 660 - 1 000 l - Salle polyvalente 201 à 300 places	773,74	851,11	789,21	868,14
Cantine 50	303,97	334,37	310,05	341,05
Cantine 100	520,88	572,97	531,30	584,43
Cantine 150	738,06	811,87	752,82	828,10
Cantine 350	1 606,37	1767,01	1 638,50	1802,35
Clinique du Val de Loire	1 780,08	1958,09	1 815,68	1997,25
Collège NPP	773,74	851,11	789,21	868,14
MARPA	764,26	840,69	779,55	857,50
CCGC	464,24	510,66	473,52	520,88
La Source	2 288,24	2517,06	2 334,00	2567,41
Maison de retraite	2 796,12	3075,73	2 852,04	3137,25

Professionnels en centre tri'tout :		Tarifs 2018		Tarifs 2019 (+2%)	
Matériaux	Unité de volume ou de poids	€HT/AN	€TTC/AN	€HT/AN	€TTC/AN
GRAVATS	M3	11,11	12,22	11,33	12,47
DECHETS VERTS	M3	10,1	11,11	10,30	11,33
FERRAILLE	M3	0	0,00	0,00	0,00
CARTONS	M3	0	0,00	0,00	0,00
TOUT VENANT	M3	22,23	24,45	22,67	24,94
BOIS	M3	15,16	16,68	15,46	17,01
HUILE DE VIDANGE	le litre	0	0,00	0,00	0,00
BATTERIE	unitaire	0	0,00	0,00	0,00
Acide, Solvants, Peintures, Vernis, colle, Graisse	le kg	2,02	2,22	2,06	2,27
Autre Déchets Ménagers Spéciaux	le kg	2,02	2,22	2,06	2,27

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la majorité (2 contre), décide :

- D'approuver les tarifs REOM 2019 pour le secteur Gâtine de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan tels que présentés ci-dessus ;
- D'autoriser monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Par l'envoi en Préfecture
Le 21.12.2018
Et la publication le 21.12.2018

Le Président,
Monsieur Antoine TRYSTRAM

